

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 9 juillet, à 18h00.

Présents :	Le maire	John Saywell
	La conseillère :	Louise Gorman
	Les conseillers :	Michel Perreault Claude Cadieux Daniel Gauthier Robert D'Auzac Sébastien Gros
	Le directeur général :	Jean-François Bertrand

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation pour cette séance extraordinaire a été signifié par écrit à tous les membres du conseil municipal

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 18h15 par John Saywell, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

2015-07-155 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

2015-07-156 Amendement à l'ordre du jour

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d'apporter un amendement à l'ordre du jour de la présente réunion en y ajoutant l'item 7 relativement à l'octroi d'un mandat à une firme d'avocat afin de répondre aux allégations de Monsieur Legris.

Adopté à l'unanimité

2015-07-157 Adoption de l'ordre du jour amendé

En conformité avec le 1^{er} alinéa de l'article 153 du Code municipal, il est proposé par Robert d'Auzac et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé.

Adopté à l'unanimité

2015-07-158 Avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement du plan d'urbanisme visant à ré-adopter le Règlement du plan d'urbanisme numéro RU-900-2014 et ce, afin de donner suite à la décision de la Commission municipale du 23 juin 2015

La conseillère Louise Gorman donne avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, présentera lors d'une séance du conseil un projet de Règlement du plan d'urbanisme visant à ré-adopter le Règlement du plan d'urbanisme numéro RU-900-2014 et ce, afin de donner suite à la décision de la Commission municipale du 23 juin 2015.

2015-07-159 Avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement de zonage visant à remplacer le Règlement de zonage numéro RU-902-2014 et ce, afin de donner suite à la décision de la Commission municipale du 23 juin 2015

Le conseiller Claude Cadieux donne avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, présentera lors d'une séance du conseil un projet de Règlement de zonage

visant à remplacer le Règlement de zonage numéro RU-902-2014 et ce, afin de donner suite à la décision de la Commission municipale du 23 juin 2015;

Plus particulièrement, ledit règlement modifiera la grille des spécifications de la zone V-11 afin d'y exclure l'usage « Commerce d'hébergement (C5) », ainsi que la grille des spécifications de la zone A-03 afin d'y exclure « Activités extractives » de la classe d'usage « Industrie d'extraction d'exploitation de ressources (I3) » et enfin, modifier la grille des spécifications de la zone AF-03 afin d'y inclure « Activités extractives » de la classe d'usage « Industrie d'extraction d'exploitation de ressources (I3) » et d'interdire les activités extractives dans toutes les zones de la Municipalité.

2015-07-160 Avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement de lotissement visant à ré-adopter le Règlement de lotissement numéro RU-903-2014 et ce, afin de donner suite à la décision de la Commission municipale du 23 juin 2015

Le conseiller Sébastien Gros donne avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, présentera lors d'une séance du conseil un projet de Règlement de lotissement visant à ré-adopter le Règlement de lotissement numéro RU-903-2014 et ce, afin de donner suite à la décision de la Commission municipale du 23 juin 2015.

2015-07-161 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement régissant le fonctionnement des bibliothèques de la Municipalité

Le conseiller Daniel Gauthier donne avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, présentera lors d'une séance du conseil un projet de règlement régissant le fonctionnement des bibliothèques de la Municipalité.

2015-07-162 Résolution - Octroi d'un mandat à une firme d'avocats pour répondre aux allégations de Monsieur Marc-André Legris

CONSIDÉRANT les propos diffamatoires, vexatoires et mensongers que tient Monsieur Marc-André Legris à l'endroit des deux principaux dirigeants de la Municipalité à savoir, John Saywell, son maire et Jean-François Bertrand, son directeur général;

CONSIDÉRANT que les déclarations de Monsieur Marc André-Legris portent atteinte, de manière importante, à la réputation de la Municipalité, à celle de tous les membres du conseil et particulièrement à celle ses deux principaux représentants;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite que Monsieur Marc-André Legris se rétracte publiquement auprès de tous les destinataires quant au contenu de son courriel en date du 25 juin 2015 et des paroles diffamatoires qu'il a tenues dans les médias contre la Municipalité et ses deux principaux dirigeants;

Il est proposé par Robert d'Auzac :

- 1) De mandater l'étude Municonseil avocats Inc. pour faire parvenir à Monsieur Marc-André Legris une mise en demeure l'intimant de cesser de tenir des propos diffamatoires, vexatoires et mensongers à l'endroit de Monsieur John Saywell et de Monsieur Jean-François Bertrand, respectivement maire et directeur général de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, et exigeant que Monsieur Marc-André Legris se rétracte publiquement de tous les propos diffamatoires qu'il a tenu contre la Municipalité et ses dirigeants;
- 2) Qu'à défaut de Monsieur Marc-André Legris de se conformer aux exigences de la mise en demeure, la Municipalité autorise l'étude Municonseil avocats Inc. à entreprendre les procédures nécessaires pour que celui-ci cesse de tenir des propos diffamatoires et pour lui réclamer la somme qu'elle jugera opportune à titre de dommages et intérêts;
- 3) Finalement, le conseil municipal reconnaît que Monsieur Jean-François Bertrand, directeur général de la municipalité, est justifié d'entreprendre tout recours judiciaire qu'il jugera opportun contre Monsieur Marc-André Legris suite aux propos

diffamatoires, vexatoires et mensongers que ce dernier a tenus à son endroit et accepte d'assister le directeur général dans ses démarches.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-07-163 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Michel Perreault et résolu que la présente séance soit levée à 18h30.

Adopté à l'unanimité

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire
trésorier